

Les dépenses de protection de l'environnement des entreprises, 44 % pour la gestion des déchets en 2008

Les entreprises sont les principaux financeurs de la dépense de protection de l'environnement, à hauteur de 16 milliards d'euros en 2008. La dépense des entreprises se concentre principalement dans la gestion des déchets et des eaux usées. Depuis 2000, leur contribution augmente en valeur courante, mais elle tend à se réduire relativement à celle des administrations publiques.

La dépense de protection de l'environnement a atteint 44 milliards d'euros en 2008 dont 16 milliards à la charge directe des entreprises. Celles-ci sont les premières contributrices, à hauteur de 37 % du total devant les administrations publiques (36 %) et les ménages (27 %).

L'intervention des entreprises est très variable selon les domaines. Elles financent la moitié de la dépense de gestion des déchets tandis que leur participation est plus limitée dans les domaines de la gestion des eaux usées, de la biodiversité ou du bruit. En revanche, elles interviennent très fortement dans la gestion des déchets radioactifs, principalement produits par des industries (notamment EDF). Ces déchets sont traités par l'Andra et par des entreprises spécialisées (notamment Areva).

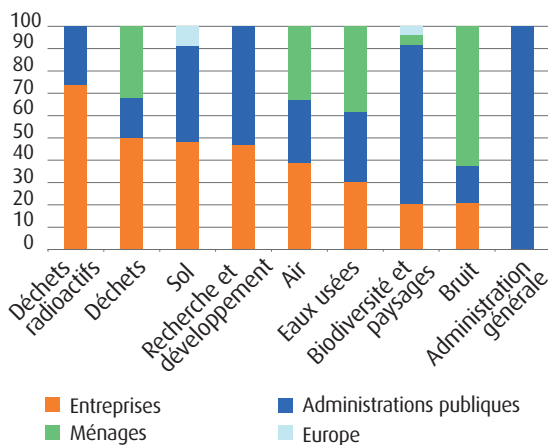
Les déchets et les eaux usées concentrent 70 % des dépenses des entreprises

Pour les entreprises, les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées sont prépondérantes dans ce qu'elles consacrent à la protection de l'environnement ; toutefois, l'accroissement de ces dépenses a été moins rapide que pour les autres domaines.

La gestion des déchets représente 44 % de la dépense de protection de l'environnement des entreprises en 2008

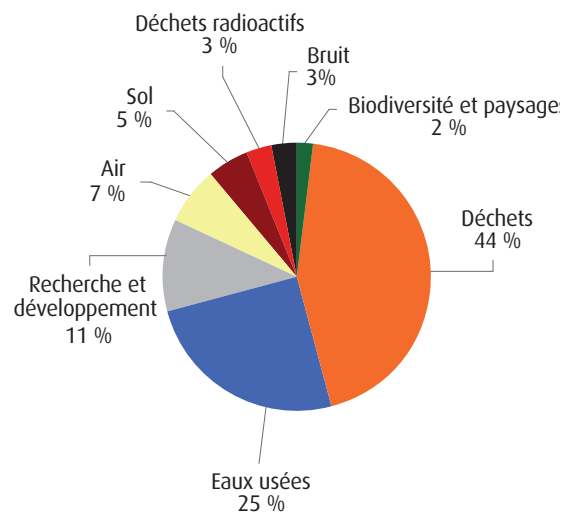
Les entreprises financent la moitié de la dépense de gestion des déchets en 2008

Contribution des différents types d'acteurs à la dépense de chaque domaine environnemental en %



Note : données provisoires.

Source : SOeS, Comptes de la dépense de protection de l'environnement, juin 2010.



Note : données provisoires.

Source : SOeS, Comptes de la dépense de protection de l'environnement, juin 2010.

Dans le domaine de la gestion des déchets, sur un total de 14 milliards d'euros, la dépense financée par les entreprises s'élève à 7 milliards, dont 2,6 milliards pour les déchets municipaux. Les entreprises artisanales et



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

commerciales, dont les déchets sont collectés en même temps que ceux des ménages, payent la taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. De plus, elles doivent s'acquitter de la redevance spéciale¹. Par ailleurs, elles cotisent auprès d'organismes agréés (par exemple : Éco-emballages pour la filière emballage). Les entreprises, à qui le service de gestion des déchets municipaux est délégué par les communes, financent également une partie des investissements.

Pour les déchets industriels (4,4 milliards d'euros), si les entreprises gèrent parfois elles-mêmes leurs déchets, elles font le plus souvent appel à des entreprises spécialisées. Le recours à la prestation externe s'élève à 3,2 milliards d'euros.

La dépense d'assainissement des eaux usées financée par les entreprises représente 4,1 milliards d'euros en 2008. La principale composante de cette dépense concerne l'assainissement collectif qui atteint 2,9 milliards d'euros en 2008 ; elle correspond à la partie « assainissement » de la facture d'eau, à laquelle s'ajoutent les investissements des entreprises délégataires. La dépense d'épuration industrielle correspond aux dépenses des entreprises pour assainir elles-mêmes leurs eaux usées (1,2 milliard d'euros) ; celles-ci comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement (station d'épuration, micro-station biologique...).

5 milliards d'euros pour les autres domaines d'intervention

La répartition par domaine met en évidence les champs d'intervention des entreprises :

- Les entreprises mènent des activités de **recherche et développement** (R&D) dans les domaines de la protection de l'environnement. La dépense de R&D en environnement financée par les entreprises est évaluée à 1,7 milliard d'euros en 2008.
- Leur dépense pour la **protection de l'air et du climat** atteint 1,2 milliard d'euros en 2008. La majeure partie des actions mises en œuvre vise à respecter la réglementation comme la limitation des émissions de polluants au cours du processus de production, notamment grâce à la pose de filtres. Les entreprises achètent également des produits moins nocifs pour l'environnement que les produits standards. C'est le cas du fuel désulfuré et des chaudières à condensation. Enfin, la dépense des entreprises inclut les contrôles d'émissions dans l'air réalisés lors du contrôle technique automobile.
- Dans le domaine de la **protection et de l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface**, la dépense des entreprises atteint 800 millions d'euros. Elle est consacrée à des activités de dépollution

du sol et des eaux, qu'elles soient réalisées par l'entreprise elle-même ou bien par une entreprise externe. Ces dépenses incluent les investissements de dépollution réalisés par des entreprises spécialisées et les activités de prévention des infiltrations de polluants dans le sol ou les eaux.

- Pour la gestion de leurs **déchets radioactifs**, les entreprises ont majoritairement recours à des prestataires, tels qu'Areva et l'Andra. Quelques entreprises gèrent toutefois leurs déchets en interne. La dépense totale s'élève à 500 millions d'euros.
- La dépense de **lutte contre le bruit** représente plus de 400 millions d'euros. La part de l'isolation acoustique des bâtiments dans ce montant est prépondérante (270 millions d'euros). Les autres dépenses concernent les activités internes pour limiter le bruit des industries, la pose de dispositifs antibruit le long des autoroutes et la résorption des points noirs du bruit.
- La dépense de **protection de la biodiversité et des paysages** à la charge des entreprises s'élève à 350 millions d'euros en 2008. Les dépenses des industries en représentent la plus grande partie (290 millions d'euros). Le complément concerne les sociétés d'autoroutes, qui construisent notamment des écoducs², afin de permettre aux espèces de traverser les autoroutes et d'atténuer la fragmentation des espaces.

1,6 milliard d'euros pour les investissements internes aux entreprises industrielles

Une partie de la dépense à la charge des entreprises est réalisée en interne. En 2008³, les établissements industriels ont ainsi dépensé 1,6 milliard d'euros pour réaliser des études et des investissements de protection de l'environnement. 43 % de cette dépense est consacrée à la protection de l'air, en particulier à l'acquisition de filtres, de laveurs de fumée, d'appareils de mesure de rejets.

Les eaux usées et la protection et l'assainissement du sol et des eaux souterraines et de surface concentrent chacun 16 % de l'ensemble de la dépense interne des industries.

La gestion des déchets représente une faible part (7 %) de cette dépense. Le nombre d'établissements concernés par les investissements est important, mais leur montant est souvent peu élevé par rapport à celui de la gestion des eaux usées. Il s'agit, par exemple, de travaux relatifs à l'organisation de la collecte et du tri des déchets.

En 2008, le secteur de l'énergie représente la plus grande part des dépenses d'études (54 %). En effet, les établissements de ce secteur ont recours aux expertises réglementaires afin de certifier qu'ils respectent les

¹ Suite à la loi du 13 juillet 1992, certaines communes ont institué la redevance spéciale destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non ménagers des artisans, commerçants ou entreprises du tertiaire.

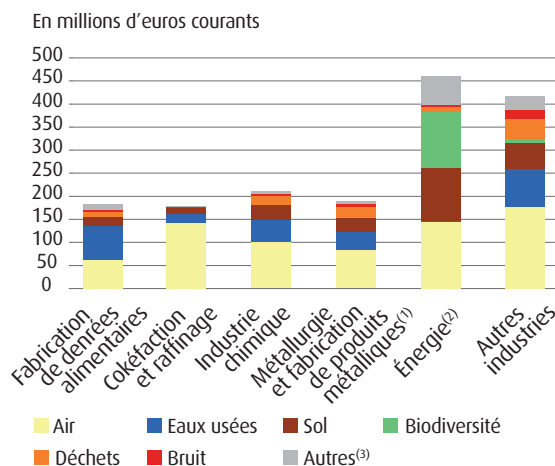
² Ce sont des passages qui permettent aux animaux de traverser les autoroutes.

³ Cf. Méthodologie.

normes légales. Ce secteur est également responsable de 29 % des investissements, en premier lieu pour la protection de l'air : ceux-ci visent la limitation des émissions de polluants atmosphériques (oxydes de soufre et d'azote, monoxyde de carbone...), notamment lors du raffinage du pétrole. L'importante dépense de protection de la biodiversité et des paysages de ce secteur provient de l'enfouissement des lignes électriques.

Dans les autres secteurs industriels, la protection de l'air est le principal domaine de dépense d'investissement devant la gestion des eaux usées (cf. graphique). Dans ce domaine, les dépenses sont consacrées à la construction des bassins de confinement, des micro-stations biologiques ou des stations d'épuration.

La protection de l'air constitue le principal domaine pour les investissements industriels



Note : données 2008 provisoires.

⁽¹⁾ Hors machines et équipements.

⁽²⁾ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.

⁽³⁾ Recherche et développement, rayonnements.

Source : Insee, Antipol 2008.

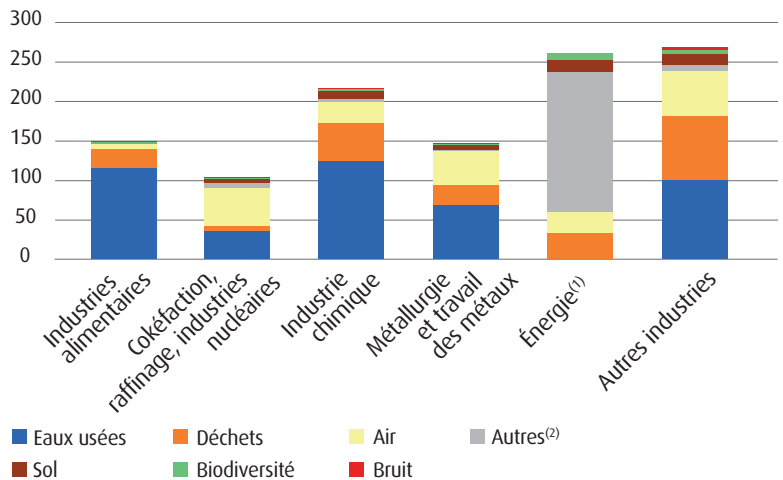
Les dépenses internes de fonctionnement des entreprises industrielles atteignent 1,1 milliard d'euros

Les établissements industriels supportent également des coûts de fonctionnement, (frais de personnel, consommations intermédiaires), d'entretien et de réparation de leurs équipements dédiés à la protection de l'environnement. En 2007, leur montant s'élevait à 1,1 milliard d'euros.

Près de 40 % de ces dépenses concernent la gestion des eaux usées. Dans les domaines du sol, de la biodiversité et du bruit, les dépenses courantes sont faibles, car les investissements réalisés engendrent moins de coûts, notamment d'entretien.

Le traitement industriel des eaux usées génère les plus fortes dépenses courantes

En millions d'euros courants



Note : Le périmètre des secteurs d'activité diffère légèrement de celui du graphique précédent. En effet, les données 2007 de ce graphique ont été collectées en ancienne nomenclature (NAF rev.1), tandis que les données 2008 du graphique précédent l'ont été en nouvelle nomenclature (NAF rev.2).

⁽¹⁾ Production et distribution d'électricité, de gaz, de chaleur.

⁽²⁾ Recherche et développement, rayonnements.

Source : Insee, Antipol 2007.

Un quart des dépenses de fonctionnement est réalisé par le secteur de l'énergie. Viennent ensuite la chimie (19 %), les industries alimentaires (13 %) et la métallurgie (13 %).

Baisse relative de la participation des entreprises

La dépense des administrations publiques a atteint 15,5 milliards d'euros en 2008, contre 9 milliards en 2000. La forte hausse des dépenses d'administration générale⁴ est responsable du tiers de cette progression. L'effet est d'autant plus important que les administrations publiques sont les seules à financer ce domaine. La participation des administrations publiques à la dépense totale de protection de l'environnement augmente ainsi de 3 points (de 32 % à 35 %) en huit ans.

À l'opposé, la contribution des entreprises, qui passe dans le même temps de 12 milliards à 16 milliards d'euros (soit 37 % du total) s'est réduite de 3 points. Dans certains domaines, la dépense des entreprises a augmenté moins vite que celle des autres agents. Ainsi dans le domaine de la protection de l'air et du climat, de nombreux « produits adaptés » ont été développés et commercialisés. Il s'agit d'équipements ou de produits plus respectueux de l'environnement que leur équivalent standard, par exemple les

⁴ Dépenses publiques pour les activités d'appui général aux activités, les formations... Ce compte inclut également les dépenses communes à plusieurs domaines de l'environnement et indivisibles, c'est-à-dire qui ne peuvent être classées dans un domaine (ex : dépenses de ministères ou d'établissements publics tels que l'Ineris, l'Asfset...).

chaudières à condensation sont moins polluantes que les chaudières classiques. Ces produits sont consommés principalement par les ménages, ce qui a dopé leur dépense. De plus, les administrations publiques subventionnent l'achat de ces produits, ce qui tire également leur dépense vers le haut.

Dans le domaine des eaux usées, les entreprises ont cherché à limiter leur consommation d'eau et leur production de déchets. Selon les données actuellement disponibles, la production de déchets dangereux a peu augmenté de 1998 à 2007⁵ et la production de déchets non dangereux est restée stable dans l'industrie de 2006 à 2008.

La dépense des entreprises en faveur de la biodiversité et des paysages diminue

La dépense des entreprises pour protéger la biodiversité et les paysages a baissé d'environ 5 % en moyenne par an depuis 2000, passant de 500 à 350 millions d'euros. Cette évolution est liée à la diminution des dépenses d'enfouissement des lignes électriques du secteur de l'énergie, qui avaient fortement augmenté suite à la tempête de 1999, mais qui ont diminué par la suite. À l'opposé, les efforts des administrations publiques pour la protection de la biodiversité et des paysages ont fortement progressé depuis 2000 (+ 9 % par an en moyenne) pour atteindre 1,2 milliard d'euros en 2008.

Toutefois, la baisse constatée n'a pas touché toutes les dépenses environnementales des entreprises. Ainsi, la dépense de dépollution et d'assainissement du sol, des eaux souterraines et de surface a fortement crû depuis 2000 (+ 14,5 %), notamment pour les sites pollués. Les entreprises consacrent également plus de moyens à la R&D en faveur des activités de protection de l'environnement. Celles-ci passent de 800 millions d'euros en 2000 à 1,7 milliard d'euros en 2008.

Les tendances pour l'année 2009

La dépense représente une approche monétaire de la demande de protection de l'environnement ; parallèlement, la production des éco-activités en représente l'offre. Celle-ci stagne en 2009 dans les domaines de la gestion des déchets et des eaux usées. Mais la dépense de protection de l'environnement s'avère moins touchée par la crise que le reste de l'économie puisque de nombreuses dépenses sont contraintes (gestion des déchets, contrôles techniques...), et souvent engagées sur plusieurs années (obligations réglementaires, plans pluriannuels...). ●

⁵ Cf. *Pour en savoir plus*.

Méthodologie

Cette publication s'appuie sur le rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement de juin 2010. Les comptes de la dépense sont élaborés selon la méthodologie Serié (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement), cohérente avec les concepts de la comptabilité nationale.

L'Insee et le service statistique du ministère de l'Agriculture réalisent une enquête annuelle (Antipol) auprès des établissements du secteur de l'industrie pour connaître le montant des études et des investissements pour protéger l'environnement. Tous les trois ans, l'enquête comporte un volet complémentaire sur les dépenses courantes. Les résultats présentés sont tirés des dernières enquêtes Antipol disponibles : 2008 pour les investissements et 2007 pour les dépenses courantes.

44 per cent of businesses' environmental protection expenditure is for waste management

Businesses are the main financers of spending on protection of the environment, amounting to €16 billion in 2008. Most of the businesses expenditure goes to management of waste and wastewater. Their contribution at current value has been increasing since 2000, but is tending to reduce relative to that of public administration. ●

Pour en savoir plus :

- CGDD-SOeS, 2010. *L'économie de l'environnement en 2008 – Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement*. La Défense, SOeS. 100 p. (coll. Références).
- CGDD-SOeS, 2009. *10 millions de tonnes de déchets dangereux produits en 2007*, Le point sur, n° 35, novembre 2009, 4 p.
- CGDD-SOeS, 2009. *Les ménages dépensent plus pour l'environnement*, Le point sur, n° 19, juillet 2009, 4 p.
- Insee, 2010. *L'impact de la réglementation antipollution sur les investissements des établissements industriels de 1992 à 2007*, mars 2010, 9 p.
- Serié, manuel méthodologique : <http://ec.europa.eu/eurostat>
- Le SEEA (*System of integrated Environmental and Economic Accounts*) des Nations unies : <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp>

Stéphane Levasseur, SOeS.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

le
point sur

Commissariat général
au développement
durable

Service de l'observation
et des statistiques

Tour Voltaire
92055 La Défense cedex
mel : diffusion.soes.cgdd@
developpement-durable.
gouv.fr

Fax : (33/0) 1 40 81 13 30

Directeur de la publication :

Bruno Trégouët

Rédacteur en chef :

Bruno Trégouët

Coordination éditoriale :

Corinne Boitard

Conception et réalisation :

Chromatiques Éditions

Impression : Imprimerie

Nouvelle, utilisant du

papier issu de forêts

durablement gérées.

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal : sept. 2010